



AVEC VOUS l'administration
SE MODERNISE

www.modernisation.gouv.fr

SGMAP

Secrétariat général
pour la modernisation
de l'action publique
www.modernisation.gouv.fr

Créez en ligne votre association via le portail **Votre Compte Association**

E-crédation : une démarche 100% dématérialisée pour créer votre nouvelle association

Ce nouveau service, développé en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, permet au représentant de toute nouvelle association de réaliser une création en ligne.

Les associations bénéficient ainsi :

- du porte documents permettant de joindre directement les pièces à leur démarche dématérialisée
- d'une démarche plus rapide
- de la réception d'un récépissé électronique une fois leur association enregistrée
- du suivi de l'instruction de leur démarche via le tableau de bord

Cette démarche dématérialisée est accessible via Votre Compte Association, et dès à présent accessible de façon totalement dématérialisée pour l'ensemble des départements.

Votre Compte Association : l'espace à destination des associations proposant un bouquet de services dématérialisés

La démarche e-crédation s'inscrit dans le portail Votre Compte Association, nouvel espace de services en ligne développé sur le modèle de « mon.service-public.fr ».

Ce service s'adresse aux 1,1 million d'associations françaises et aux 15 millions de bénévoles qui s'y impliquent. Il propose un accès unifié aux démarches en ligne, le stockage de documents dématérialisés et une information personnalisée en lien avec des sites partenaires : www.associations.gouv.fr et www.service-public.fr.



Retrouvez les services de Votre compte Association sur : <https://compteasso.service-public.fr>

Les informations pratiques et ressources documentaires sur le portail de la vie associative www.associations.gouv.fr

Retrouvez toute l'actualité de la modernisation de l'Etat sur : www.modernisation.gouv.fr

A propos du SGMAP :

Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique a été créé par un décret du 30 octobre 2012. Placé sous l'autorité du Premier ministre, il est mis à la disposition de la ministre chargée de la Réforme de l'Etat, la Décentralisation et de la Fonction publique. Le SGMAP regroupe l'ensemble des services en charge de la politique de modernisation de l'action publique, jusqu'alors dispersés, et instaure une nouvelle cohérence dans la modernisation de l'action publique. Il se compose de :

- la direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique (DIMAP) ;
- la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'Etat (DISIC) ;